

Nouméa, le 27 juillet 2009

Compte rendu de la réunion **hebdomadaire du Gouvernement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce lundi 27 juillet dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a arrêté un projet de délibération du Congrès et adopté 25 arrêtés.

Lutte contre la grippe

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de grippe A H1N1, le gouvernement a arrêté un projet de délibération du congrès, relatif à l'intervention du fonds autonome de compensation en santé publique. Il s'agit de mettre en œuvre les conditions de financement du CTG (Centre de Traitement de la Grippe) ouvert le 10 juillet dernier sur le parking du CHT et d'une façon plus générale de tout futur CTG qui pourrait être ouvert suite à une menace sanitaire grave. La mise en œuvre de ces CTG est prévue dans le plan « pandémie grippale » élaboré par les autorités sanitaires de la Nouvelle-Calédonie, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, Etat et provinces notamment.

Budget de la chambre d'agriculture

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant la DM1, délibération modificative n° 1 du budget 2009 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie. Il convenait en effet d'effectuer certains réajustements à la suite desquels le budget ainsi modifié s'élève désormais à la somme globale de 1 092 700 000 F. En progression de 77 800 000 F (soit + 7,67 % au regard du budget primitif), il fait apparaître un résultat global déficitaire de 11 400 000 F. On peut rappeler que conformément aux statuts de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, les délibérations du conseil d'administration relatives au budget et à ses décisions modificatives sont exécutoires dès leur approbation par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Programme des vols d'Air Calédonie

Par arrêté, le gouvernement a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers intérieurs d'Air Calédonie pour la période du 1er juillet 2009 au 31 octobre 2009. En effet, les programmes d'exploitation des compagnies aériennes notamment françaises, qu'il s'agisse des horaires des vols, des lignes, des escales, des fréquences de base comme des différents types d'aéronefs, doivent être agréés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement valide en général les deux programmes d'Eté et d'Hiver. Exceptionnellement, ce programme d'AirCal est validé pour une période plus courte, soit du 1^{er} juillet au 31 octobre 2009 ; en effet, des modifications doivent intervenir prochainement afin de régler un certain nombre de problèmes techniques.

Programme d'importation

Le gouvernement a pris un arrêté modifiant le PAI (Programme Annuel des importations) pour l'année 2009. En avril dernier, un certain nombre de dispositions transitoires au PAI a été adopté afin de permettre une meilleure régulation du marché des fruits et légumes. Cette question relative à la fois aux importations de fruits et légumes et à l'état du marché local reste très sensible et, il y a quelques semaines, cela avait même suscité quelques tensions entre producteurs, grossistes et distributeurs. Pour dénouer la crise, des discussions ont été engagées entre toutes les parties prenantes et aujourd'hui l'ensemble du secteur espère la conclusion des premiers accords interprofessionnels. Dans l'attente de cet accord, les dispositions relatives au PAI arrivant à terme au 31 juillet prochain, le gouvernement a décidé de les prolonger jusqu'au 31 décembre 2009.

Election à la CCI

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif aux listes des électeurs à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie. Le renouvellement intégral des membres de la CCI de Nouvelle-Calédonie intervenant en novembre prochain, il était donc nécessaire que le gouvernement arrête définitivement les listes des électeurs puis procède à leur publication avant le 31 juillet prochain. A noter que par rapport aux dernières élections à la CCI (en 2006), 3.387 électeurs supplémentaires ont été enregistrés, ce qui représente une hausse de 53% !

Formation

Le gouvernement a habilité les programmes de formation du CFTMC (Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières). Cette association créée en 1989 par des entreprises minières et métallurgiques a pour objet d'assurer la formation utile à l'exploitation des mines et des carrières. Le gouvernement a donc habilité le programme suivant :

- Certificat d'aptitude professionnelle de conducteur d'engins de chantier, de travaux public et carrières
- Brevet Professionnel de conducteurs d'engins de chantier, de travaux publics et carrières
- Certificat d'Aptitude Professionnelle de mécanicien de maintenance des matériels, option matériels de travaux publics et maintenance
- Conducteur de bouteur et de chargeuse
- Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleteuse
- Mécanicien réparateur d'engins de chantier

L'arrêté pris par le gouvernement précise que les sommes versées par les employeurs pour la réalisation de ces programmes sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue pour 2009.

Organisation de concours et désignation de jurys

Le gouvernement a adopté cinq arrêtés relatifs à l'ouverture de concours externes, internes et spéciaux de professeurs des écoles et élèves instituteurs de l'enseignement du 1er degré de la Nouvelle-Calédonie. Ces arrêtés ont précisé le nombre de postes requis pour chaque type de concours et fixé également les dates des épreuves et les dates de clôture des inscriptions.

Rappelons que le nombre de postes, nécessitant le recrutement de professeurs des écoles et d'élèves instituteurs est fixé en fonction des besoins exprimés par les trois provinces.

Le gouvernement a également adopté un arrêté relatif à la composition du jury spécial pour les bourses d'encouragement à la recherche et un arrêté fixant la composition nominative du jury d'admission à la formation d'auxiliaire de vie sociale promotion 2009.

Repos dominical

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au repos dominical. Cette disposition autorise les entreprises intervenant sur le chantier de Goro Nickel à donner le repos hebdomadaire à leurs salariés un autre jour de la semaine que le dimanche. A ce jour, 48 entreprises sont concernées par cette disposition. Aujourd'hui, le gouvernement a accordé le bénéfice de cette dérogation à trois sociétés : S-L Nouvelle-Calédonie spécialisée dans l'assistance pour la fin des travaux de constructions et des prestations nécessaires à la mise en service des installations, OUTOTEC spécialisée dans l'ingénierie et l'approvisionnement et la société OSCHATZ spécialisée dans la mise en service de la chaudière de récupération.

Nominations

Lors de cette séance hebdomadaire, le gouvernement a procédé à un certain nombre de nominations. Il a ainsi procédé à la nomination de la commission de gestion d'admission au bénéfice de l'aide au logement, de celle du directeur par intérim de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, du chef du service support métier de la direction du budget et des affaires financières et à la nomination par intérim du chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des services fiscaux. Il a également nommé le directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim, en la personne d'Alain SWETSCHKIN.

Divers

Cette semaine encore, il a été demandé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'examiner des dossiers de ressortissants étrangers. 22 autorisations de travail concernant des projets miniers, 3 autorisations de travail et 4 visas long séjour ont ainsi été délivrées.

Le gouvernement a adopté un arrêté modifiant la partie réglementaire du code minier de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agissait en fait de rectifier une erreur matérielle concernant les modalités financières de recouvrement de la redevance superficielle.

Le gouvernement a adopté un arrêté fixant le prix de vente au public de l'étude réalisée par Jean-Pierre SEGAL intitulée « Le monde du travail au cœur du destin commun » éditée par la direction du travail et de l'emploi. Le prix de vente a été fixé à 2000 f.CFP.

Le gouvernement a adopté un arrêté autorisant la pratique du démarchage et de la vente à domicile. Sept personnes en ont fait la demande afin de démarcher pour le compte de « Planeteducation » et « Larousse Diffusion ».

Le gouvernement a adopté deux projets d'arrêté relatifs à des modifications de gérance d'agences immobilières, cela concerne les sociétés « Intra Muros » et « Action Entreprises ».

Le gouvernement a donné son accord à l'ouverture d'une officine de pharmacie, dénommée « Pharm NC » sur la commune de Dumbéa.

Il a également adopté un arrêté autorisant le déménagement et le changement d'adresse de l'unique pharmacie de Thio